

**SECTION 1 - Identification****1.1. Identification**

Nom du produit : ALCOOL ISOPROPYLIQUE 70 %

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/mélange : Nettoyant antiseptique

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fournisseur**RW Consumer Products Ltd  
200, boul. Omand's Creek  
Winnipeg (Manitoba) R2R 1V7 - Canada  
T (204) 786-6873**Distributeur**Dow Chemical Canada ULC  
#2400, 215 2<sup>nd</sup> Street S.W.  
Calgary, AB  
T2P 1M4**Distributeur**Univar Solutions  
99 Lawson Crescent  
Winnipeg, MB  
R3P 0T3**1.4. Numéro d'urgence**

Numéro d'urgence : CANUTEC (613) 996-6666 (Transport seulement)

**SECTION 2 - Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification SHG**Liq. inflamm. 2  
Irrit. oculaire . 2A  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique 3**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage SHG**

Pictogrammes de danger (SHG) :



Mention d'avertissement (SHG) :

: Danger

Mentions de danger (SHG) :

: Liquide et vapeurs très inflammables. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges

Consignes de prudence (SHG) :

: Se tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien aéré. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Appeler un médecin en cas de malaise. En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin. Conserver dans un endroit bien aéré. Tenir au frais. Garder sous clef. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

**2.3. Autres dangers**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**2.4. Toxicité aiguë inconnue**

Sans objet

# ALCOOL ISOPROPYLIQUE, 70 %

## Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### SECTION 3 - Composition/information sur les ingrédients

#### 3.1. Substances

Sans objet

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
Alcool isopropylique	(n° CAS) 67-63-0	70,00

### SECTION 4 - Premiers soins

#### 4.1. Description des premiers soins

- Premiers soins après inhalation : Se la personne a de la difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : En cas d'irritation cutanée: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Lavez les vêtements avant réutilisation. Obtenir des soins médicaux si une irritation se développe ou persiste.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
- Symptômes/lésions après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

### SECTION 5 - Mesures de lutte contre les incendies

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Produit chimique sec. Mousses à base d'alcool.
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.
- Danger d'explosion : Peut former des mélanges de vapeur et d'air inflammables/explosifs.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare-feu complet incluant un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) . Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

### SECTION 6 - Consignes à observer en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Consignes générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# ALCOOL ISOPROPYLIQUE, 70 %

## Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter de déverser le produit dans les égouts et les sources publiques d'eau potable.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour le confinement : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable, de la vermiculite ou une autre matière convenable) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
- Méthodes de nettoyage : Balayer ou récupérer le produit déversé et le mettre dans un contenant approprié pour élimination. Bien aérer.

### 6.4. Renvoi à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : « Contrôle de l'exposition et protection individuelle »

## SECTION 7 - Manutention et remisage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les contenants vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
- Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire : Éviter tout contact avec les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les contenants avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver à l'écart de toute source d'inflammation - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien aéré. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
- Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains minutieusement après manipulation.

### 7.2. Consignes de remisage sûr et qui tiennent compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Suivre les bonnes procédures de mise à la terre pour éviter l'électricité statique.
- Conditions de remisage : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien aéré. Garder sous clef.

## SECTION 8 - Contrôle de l'exposition et protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Alcool isopropylique (67-63-0)	
<b>USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
ACGIH MPT (ppm)	200 ppm
ACGIH LECT (ppm)	400 ppm
ACGIH catégorie chimique	Produit non classé comme cancérigène pour l'homme
<b>USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition</b>	
Indices biologiques d'exposition (IBE)	40 mg/l Paramètre : acétone; Milieu : urine – Période d'échantillonnage : fin du quart de travail en fin de semaine (contexte non précisé)
<b>USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
OSHA Limite d'exposition admissible (MPT) (mg/m <sup>3</sup> )	980 mg/m <sup>3</sup>
OSHA Limite d'exposition admissible (MPT) (ppm)	400 ppm
<b>USA - DIVS - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
US DIVS (ppm)	2 000 ppm (10% CMAE)
<b>USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
NIOSH REL (MPT) (mg/m <sup>3</sup> )	980 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH REL (MPT) [ppm]	400 ppm
NIOSH REL (LECT) (mg/m <sup>3</sup> )	1 225 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH REL (LECT) [ppm]	500 ppm

### 8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des bains oculaires et une douche proche.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés.
- Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial.
- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

# ALCOOL ISOPROPYLIQUE, 70 %

## Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Autres informations	: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et de bonnes consignes de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## SECTION 9 - Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible.
Couleur	: Incolore
Odeur	: Alcool à friction
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: -86 °C / -122 °F
Point d'ébullition	: 82 °C / 180 °F
Point d'éclair	: 12 °C / 54 °F coupe fermée, 17 °C / 63 °F coupe ouverte
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: 2,3
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs très inflammables.
Pression de la vapeur	: 33 mm Hg @20 °C / 68 °F
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: 2,07
Densité relative	: 0,785
Solubilité	: Eau : appréciable
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: 399 °C / 750 °F
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Limite inférieure d'explosivité (LIE) : 2 % vol. Limite supérieure d'explosivité (LSE) : 12 % vol.
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Concentration de saturation	: 142 g/m <sup>3</sup> @ 25 °C / 77 °F
Teneur en COV	: 100 %

## SECTION 10: -Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Sources d'inflammation. Chaleur. Matières incompatibles.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants. Acides forts. Aldéhydes. Hydrocarbures halogénés. Halogènes. Phosgène. Sels de fer. Hydrogène palladium. Nitroforme t-butoxyde de potassium

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables. Peut inclure, entre autres : oxydes de carbone.

# ALCOOL ISOPROPYLIQUE, 70 %

## Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### SECTION 11 - Données toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale)	: Non classée.
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: Non classée.
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classée.

Alcool isopropylique (67-63-0)	
DL50 administration orale chez le rat	5 840 mg/kg
DL50 administration cutanée chez le lapin	> 12 800 mg/kg
CL50 inhalation chez le rat	> 10 000 ppm (temps d'exposition : : 6 h)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classée
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classée
Cancérogénicité	: Non classée

Alcool isopropylique (67-63-0)	
Groupe CIRC	3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction	: Non classée
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer de la somnolence ou des étourdissements.

Alcool isopropylique (67-63-0)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer de la somnolence ou des étourdissements.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classée
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/lésions après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

### SECTION 12 - Données écologiques

#### 12.1. Toxicité

Écologie - général	: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
--------------------	---

Alcool isopropylique (67-63-0)	
CL50 poisson 1	9640 mg/l (Temps d'exposition : 96 h - Espèce : vairon à grosse tête [de passage])
CE50 Daphnie 1	13299 mg/l (Temps d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)
CL50 poisson 2	11130 mg/l (Temps d'exposition : 96 h - Espèce : vairon à grosse tête [en place])

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

ALCOOL ISOPROPYLIQUE, 70 %	
Persistance et dégradabilité	Non établies.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

ALCOOL ISOPROPYLIQUE, 70%	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Alcool isopropylique (67-63-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,05 (à 25 °C)

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

# ALCOOL ISOPROPYLIQUE, 70 %

## Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### 12.5. Autres effets néfastes

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit.  
Autres informations : Aucun autre effet connu.

## SECTION 13 - Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.  
Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

## SECTION 14 - Informations relatives au transport

### Ministère des Transports (MDT) et Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Conforme aux exigences de MDT/TMD

N° ONU (MDT/TMD) : UN1219  
Désignation officielle pour le transport (MDT/TMD) : Alcool isopropylique  
Classe (MDT/TMD) : Classe 3 - Liquide inflammable et combustible 49 CFR 173.120  
Groupe d'emballage (MDT/TMD) : II  
Étiquettes de danger (MDT/TMD) :



## SECTION 15 - Informations sur la réglementation

### 15.1. Réglementation fédérale

Tous les composants de ce produit figurent dans l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent dans les inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

### 15.2. Réglementation internationale

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.3. Réglementations des États – États-Unis

Proposition 65 de la Californie - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'État de Californie susceptible de provoquer un cancer, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

## SECTION 16 - Autres informations

Date de révision : 30/09/2020  
Autres informations : Aucune.  
Indication de changements : Mise à jour de la FDS  
Préparée par : Nexreg Compliance Inc.  
[www.Nexreg.com](http://www.Nexreg.com)



SDS HazCom 2012 - SIMDUT 2015 (NexReg)

*Avertissement. Nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document concernent la substance livrée. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si celle-ci est combinée à une autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.*